

RÉSUMÉ DES NORMES ET DES MODALITÉS DE
L'APPRÉCIATION DES APPRENTISSAGES
Préscolaire 4 ans

Voici comment le développement global de votre enfant sera apprécié cette année.

Éléments d'observation

Les éléments d'observation reposent sur des manifestations ou des faits vécus dans le quotidien de la classe qui permettent à l'enfant de développer des attitudes et des comportements (savoir-être) ainsi que des démarches et des stratégies (savoir-faire) ou de réaliser des apprentissages et d'acquérir des connaissances (savoirs).

Ces manifestations aident l'enseignant.e à mieux cerner le cheminement de l'enfant sur son continuum de développement et de constater comment il réagit seul ou avec de l'aide.

Communication

L'interprétation des observations par l'enseignant.e s'appuie sur ses connaissances de l'enfant et de son développement global, sur le programme et sur son jugement professionnel.

L'analyse qui en découle permet de faire prendre conscience à l'enfant de ses apprentissages, de l'aider à progresser et d'adapter ses interventions aux forces et aux besoins décelés. Cette communication peut être enrichie d'exemples concrets (ex. : photos, portfolio, commentaires, transcriptions d'une discussion), ce qui permet aux parents de mieux comprendre la manière d'apprendre de leur enfant dans les différents domaines de développement.

Domaines de développement

Les domaines physique et moteur, affectif, social, langagier et cognitif seront observés tout au long de l'année.

Enfants ayant des besoins particuliers

Les manifestations observées par l'enseignant.e guideront la différenciation pédagogique et la mise en œuvre d'interventions ciblées, le cas échéant.

L'APPRÉCIATION (ÉVALUATION)

Au bulletin, **les résultats maintenant appelés constats** indiquent l'état du développement des domaines propres au programme d'activités de l'éducation préscolaire, si ces compétences ont fait l'objet d'une appréciation. S'il s'agit du dernier bulletin de l'année scolaire, un bilan du niveau de développement atteint par l'enfant pour chacune des compétences dans les domaines propres au programme d'activités du préscolaire vous sera communiqué.

(Régime pédagogique, 2023-2024)

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Première communication

La première communication est un moyen de favoriser la collaboration entre l'école et la maison. Elle comporte des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Elle sera envoyée aux parents le 13 octobre 2023.

Premier bulletin

Ce bulletin couvre la période du 31 août au 10 novembre. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents **le 15 novembre**. La **visite des parents** est prévue **le 16 novembre**.

Deuxième bulletin

Ce bulletin couvre la période du 13 novembre au 16 février 2024. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents **le 13 mars 2024**. Une rencontre ou un appel téléphonique est prévu pour les parents dont les enfants éprouvent certains défis en février ou en mars 2024.

Troisième bulletin (Bilan de l'année)

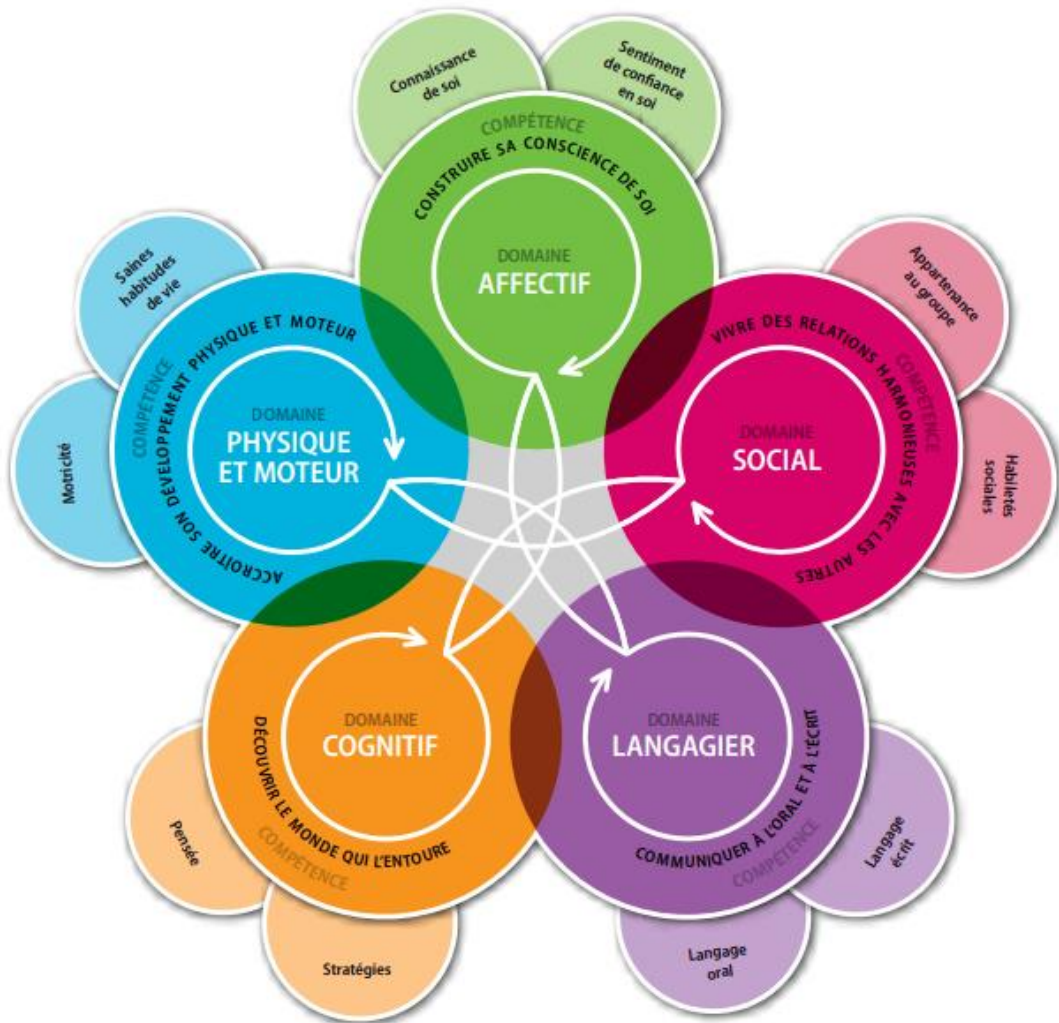
Ce bulletin couvre la période s'échelonnant du 19 février au 21 juin 2024. Il sera déposé sur Mozaïk portail parents à la dernière journée de classe ou au plus tard le 10 juillet 2024.

Étapes/ Compétences	C1 Accroître son développement physique et moteur	C2 Construire sa conscience de soi	C3 Vivre des relations harmonieuses avec le autres	C4 Communiquer à l'oral et à l'écrit	C5 Découvrir le monde qui l'entoure
1 ^{re} communication		X	X		
1 ^{re} étape		X	X		
2 ^e étape	X			X	X
3 ^e étape	X	X	X	X	X

- Pour la 1^{re} et la 2^e étapes, les compétences appréciées sont au choix de l'équipe-cycle. Toutefois, chacune d'elle doit faire l'objet d'un minimum de 2 appréciations pendant l'année scolaire, la 3^e étape étant obligatoire.

Programme-cycle de l'éducation préscolaire

Domaines de développement, compétences et axes de développement



Bulletin de l'éducation préscolaire

« ANNEXE IV
(a.29.1 et 30)

BULLETIN DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

BULLETIN DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 20__-20__

1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Inscrire ici le nom de l'élève.

Code permanent :

Date de naissance : _____ Âge au 30 septembre : _____

DESTINATAIRE(S) DU BULLETIN

Père Mère Tutrice, tuteur Autre

Nom :

Adresse :

Téléphone (rés.) : _____ Téléphone (trav.) : _____

Autre téléphone :

Inscrire ici le logo de l'école
(s'il y a lieu).

Inscrire ici le logo et le nom du
centre de services scolaire.

Inscrire ici le nom de l'école.

Adresse :

Téléphone : _____ Code d'organisme : _____

Adresse courriel :

Directrice ou directeur :

Signature de la directrice
ou du directeur :

Enseignante ou enseignant :

Étape de
communication :

Début : _____

Fin : _____

ASSIDUITÉ

Étape	1	2	3
Jours d'absence			
Jours de classe			

Réservé à l'administration

2 CONSTATS

Domaines et compétences	Étape	État de développement des compétences	
<p>Inscrire ici le nom du domaine de développement propre au programme d'activités de l'éducation préscolaire.</p> <p>Inscrire ici la compétence propre à ce domaine de développement.</p>	1	<p>Choisir, parmi les énoncés suivants, le constat à attribuer à l'élève :</p> <p><i>L'élève se développe très bien au regard de la compétence visée.</i> <i>L'élève se développe adéquatement au regard de la compétence visée.</i> <i>L'élève se développe avec certaines difficultés au regard de la compétence visée.</i> <i>L'élève se développe avec des difficultés importantes au regard de la compétence visée.</i></p> <p>Au besoin, ajouter tout commentaire personnalisé.</p>	
		PROGRÈS :	DÉFI(S) :
	2	Suivre la même démarche qu'à l'étape 1.	
3	Suivre la même démarche qu'à l'étape 1.		
Bilan			

Reproduire le bloc précédent autant de fois que nécessaire.

© Éditeur officiel du Québec, 2023

Année scolaire 20...-20... | ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

3 AUTRES COMMENTAIRES (Section à remplir au besoin)

Commentaires divers, notamment sur d'autres apprentissages prévus dans les projets de l'école ou de la classe

4 CHEMINEMENT SCOLAIRE (Section à remplir uniquement au dernier bulletin de l'année scolaire)

Indication relative au passage à l'enseignement primaire

- L'élève poursuivra ses apprentissages à l'éducation préscolaire, car il n'aura pas atteint l'âge de 6 ans avant le 1^{er} octobre prochain.
- L'élève poursuivra ses apprentissages à l'éducation préscolaire, selon les modalités prévues dans son plan d'intervention.
- L'élève poursuivra ses apprentissages à l'enseignement primaire.
- Autre : _____

Signature de la directrice ou du directeur_____
Date